

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2017

**ORDONNANCES ÉLABORATION DÉCISIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR
L'ENVIRONNEMENT - (N° 91)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 19

présenté par

M. Zulesi

ARTICLE 2

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au début de l'article L. 121-2, la référence : « I. – » est supprimée ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.